

Questions orales

tions des droits de la personne en Chine. Je vais poser une autre question au même ministre.

[Français]

On rapporte que les étudiants chinois, qui attendent d'obtenir un permis d'immigration, sont victimes d'intimidation de la part de représentants du gouvernement chinois. Le ministre peut-il rassurer ces étudiants et leur assurer qu'ils ne seront pas forcés de retourner en Chine?

Le très hon. Joe Clark (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur le Président, nous sommes bien conscients de la possibilité que les étudiants chinois aient pu être sujets à des pressions qui ne sont pas acceptables, et nous avons indiqué aux porte-parole chinois que le Canada n'est pas prêt d'avoir de telles pressions exercées sur les étudiants Chinois. Il y a un dilemme ici et qui touche, je crois, les partis de tous les côtés de la Chambre, ici au Canada. Nous voulons continuer nos pressions contre un système en Chine. Mais nous voulons aussi maintenir les forces, les moyens par lesquels le monde, l'Ouest, le Canada puissent avoir un impact positif sur les événements en Chine. Il est bien clair qu'un des facteurs qui a libéralisé la situation en Chine, qui contribue et qui est capable de contribuer à cette situation, ce sont les contacts avec l'Ouest. Pour nous, nous devons toujours maintenir un équilibre entre notre détermination d'indiquer aux Chinois que leurs actions sur la place Tiananmen ne sont pas acceptables et aussi maintenir les moyens par lesquels nous pouvons exercer une influence constructive sur la situation.

* * *

[Traduction]

L'IMMIGRATION

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration à propos du même sujet, la Chine.

L'année dernière, la ministre nous a assuré que les citoyens chinois, visiteurs et étudiants dans notre pays: «n'ont pas à craindre qu'on leur demande de quitter le Canada tant que la situation en Chine continue à présenter une menace pour eux».

La ministre va-t-elle renouveler aujourd'hui cet engagement en fournissant les prolongations de visa et les permis de travail nécessaires aux visiteurs et aux étudiants chinois afin de faire en sorte que personne ne soit

obligé de rentrer en Chine avant que nous ne soyons absolument certains de leur sécurité?

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je suis heureuse que le député soulève cette question, parce que nous l'avons suivie de près depuis que nous avons annoncé la suspension des expulsions, ce qui a été notre déclaration initiale le 16 juin de l'année dernière.

La grande majorité des ressortissants chinois qui se trouvaient dans notre pays à l'époque ont demandé une prolongation de leur visa non seulement dans le but de se donner le temps de prendre une décision définitive pour leur avenir, mais aussi pour s'assurer que s'ils décidaient de rester au Canada, on les y autoriserait.

Il y a eu 8 700 Chinois, qui se trouvaient dans notre pays à ce moment-là, qui ont demandé à rester au Canada de façon permanente. Il y en a 8 175 qui ont eu des entrevues et on a donné 7 666 décisions favorables. Certains dossiers restent à l'étude, mais j'estime que c'est un bilan dont tous les Canadiens peuvent être fiers.

M. David Walker (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur le Président, ma question supplémentaire s'adresse à la même ministre.

Le bilan de la dernière année peut lui paraître suffisant, mais il n'en demeure pas moins que des craintes demeurent. Ma question ne portait pas sur ce qui s'est passé l'année dernière. Je voudrais demander directement à la ministre si, oui ou non, elle donnera les mêmes garanties à l'avenir, étant donné que nous avons encore certains doutes quant à la sécurité des gens concernés?

• (1430)

L'hon. Barbara McDougall (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, étant donné que les chiffres dont j'ai parlé englobent pratiquement tous les Chinois qui se trouvaient au Canada à ce moment-là, les gens qui sont arrivés chez nous depuis passent par les voies normales, en faisant une demande de détermination du statut de réfugié et le reste. Ils sont dans une position légèrement différente des gens qui étaient déjà au Canada au moment des événements fort regrettables de la place Tiananmen.

Il m'est très difficile de prendre l'engagement que réclame le député, car les intéressés se trouvent dans des situations différentes. Selon moi, les Chinois placés dans les situations difficiles en question sont traités avec beaucoup de compassion. Ils continueront de l'être, mais on procédera cas par cas, car leur situation est différente de celle des autres.